

La 100^{ème} !

NOTRE CENTIEME CONTRIBUTION A UNE ENQUETE PUBLIQUE ; la démarche est-elle vraiment démocratique ?

Sommaire

1. Le pouvoir des mots.
2. Aubignosc, permis de détruire accordé,
3. Des lois et des citoyens
4. Des victoires par ailleurs, des raisons d'espérer.

Depuis 2010, nous contribuons régulièrement aux enquêtes publiques. Près de 150 à ce jour !
Notre 100^{ème} contribution, en mai 2022, concernait le projet d'usine photovoltaïque sur les terres de Giono à Aubignosc. Nous avons vu, hélas, l'avis des citoyens balayé.
Pour autant, devons-nous cesser d'apporter notre avis ?



photo source le document d'enquête « Demande d'autorisation de défrichement ; Aubignosc »

1. LE POUVOIR DES MOTS.

Méthanisation, méthaniseur, ça sonne moins bien que champ éolien, Pourtant, ces derniers qui tendent à envahir nos paysages, même marins, ne s'avèrent pas aussi vertueux qu'annoncé. Ce sont tous les effets de la « communication », de la « pédagogie », jusqu'à un certain point....Les éléments de langage fleurissent ; lors de l'enquête « Chambouchard et Evaux », projet hélas accepté, il était question de « l'Indice d'occupation de l'horizon » (page 7/9 de notre [contribution](#), conclusions page 85/226 du rapport

<https://www.creuse.gouv.fr/contenu/telechargement/17397/120653/file/Rapport+-conclusions+-+annexes+A%c3%a9rodis+Chambonchard+12-2022.pdf>).

Quant aux centrales photovoltaïques, c'est du même tabac. On deforeste les plus beaux paysages de Provence, les forêts des Landes - bien atteintes l'été dernier par les incendies, pour la plupart volontaires, <https://www.ouest-france.fr/faits-divers/incendie/incendies-dans-les-landes-un-homme-mis-en-examen-pour-plusieurs-feux-c78ee2ea-29d2-11ed-bd3f-f86da3bd80f7> ça ira plus vite - pour y installer des panneaux solaires « en parcs ».

2. AUBIGNOSC ET LA MONTAGNE DE LURE

Permis de détruire accordé, ce n'est pas pour autant la fin de la lutte pour protéger l'environnement. Nous avons participé à l'enquête publique pour la demande d'un permis de construire pour une centrale photovoltaïque à Aubignosc au lieu dit Malaga.

Ce projet d'usine solaire concernait un endroit emblématique des paysages du Sud de la France.

<https://amilure.org/agenda/2021/03/projet-malaga-a-aubignosc-enquete-publique/>



Photo source la pétition

La destruction d'espaces boisés, l'avis négatif de l'architecte des Bâtiments de France..... cela n'a pas suffi, de même que la forte mobilisation (dont une pétition

https://www.mesopinions.com/petition/nature-environnement/gel-projets-enr-energie-renouvelable-04/176217/soutenir?fbclid=IwAR1goQE6lgDGIgu6WC2ol8wPsaPLF6z1ch4gVJzP3ulMfZR2vONZY_rM0#main-block).

Le Commissaire enquêteur a donné l'autorisation de défrichement

<https://www.alpes-de-haute-provence.gouv.fr/content/download/31885/178904/file/ConclusionD%C3%A9frichement%20>

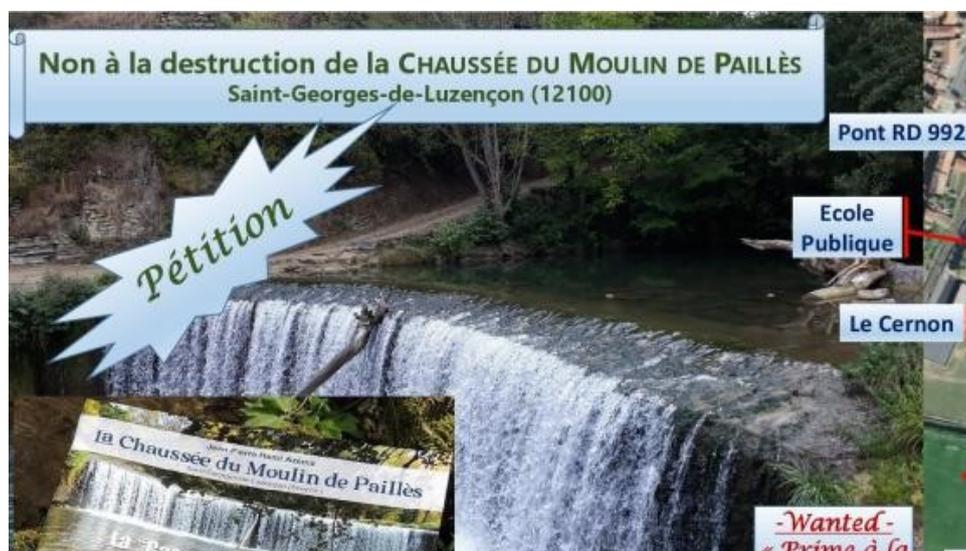
Le Collectif ELZEARD lutte (<https://www.lureenresistance.fr/>) , la cagnotte SAUVONS-LURE est en ligne <https://www.papayoux.com/fr/cagnotte/sauvons-lure>



Enquête Publique
Réalisée du 26 avril au 31 mai 2022

Un autre exemple de destruction de la nature et du patrimoine, la Chaussée de Paillès. Plusieurs articles ont été publiés sur notre page Facebook.

Malgré un recours déposé, les travaux ont commencé, détruisant plus de 1800 arbres. Une idée du désastre est à cette adresse <https://www.facebook.com/watch/?v=630394632319012&ref=sharing>



3. DES LOIS ET DES CITOYENS

Notre page d'accueil de décembre 2022 « l'éolien et la loi », PDF ci-dessous, évoquait la loi à venir sur les énergies. Hélas, cette loi a été votée, avec les inconvénients mis en relief dans notre document ainsi que dans l'émission de Sud Radio avec Fabien Bouglé <https://www.youtube.com/watch?v=oAwCeu2MrvU>

Entre autres, la suppression des voies de recours lorsqu'un projet a été accepté par la Commission d'Enquête.

La nouvelle loi https://www.vie-publique.fr/loi/286391-energies-renouvelables-loi-du-10-mars-2023?fbclid=IwAR2C7O-icjlx2W4FBUV6nMM5jSxLt_YFwsFJNC74sWhiAM9DR10bf6Tgkcg ; <https://www.legifrance.gouv.fr/jorf/id/JORFTEXT000047294244/> , les détails du scrutin <https://www.senat.fr/dossier-legislatif/pjl21-889.html#timeline-9> . Par exemple, le vote des sénateurs pour le scrutin n° 14 - séance du 4 novembre 2022 <https://www.senat.fr/scrutin-public/2022/scr2022-14.html>



Les règles seront assouplies pour les constructeurs, hélas pas pour la nature !

Par exemple « **Une présomption de reconnaissance de la raison impérative d'intérêt public majeur (RIIPM), l'un des trois critères qui permet de déroger à l'obligation de protection des espèces protégées, est instituée pour certains projets d'énergies renouvelables, leurs ouvrages de raccordement et de stockage.** »



La Fédération Environnement Durable prépare des recours face à cette loi d'exception qui porte des atteintes graves à la Constitution, à la démocratie environnementale.....

Nous n'allons pas pour autant cesser le combat.

Par exemple, une manifestation aura eu lieu à Tulle le 15 juin...et SAMEDI 24 JUIN DEVANT LA MAIRIE DE CHAILLAC 36 « **NON AUX EOLIENNES DANS LE PARC NATUREL REGIONAL DE LA BRENNE RESERVOIR DE BIODIVERSITE.** Chaillac a déjà une grosse centrale photovoltaïque qui a déjà suffisamment bien abîmé sa biodiversité. » Merci de dire si vous serez à Chaillac en cliquant ci-dessous avenirboischautsud.fr/manif-chaillac/



Agir pour le Pays d'Eygurande

1 Jarasse, 19340 Laroche-près-Feyt - Claude Devaële : 07 84 73 11 68 - Joëlle Belleguërie : 06 76 25 60 63
appoyeurande@protonmail.com - twitter.com/paysdecorrèze - facebook/agir pour le pays d'eygurande

Communiqué du 8 juin 2023

Quelle Corrèze voulons-nous ?

RASSEMBLEMENT devant la préfecture
Judi 15 juin à Tulle à 14h

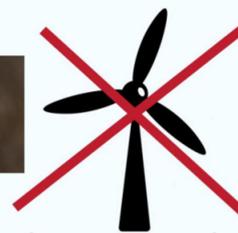
Manifestation soutenue par : Vents de Corrèze, Association pour la sauvegarde du cadre de vie du Plateau Bortois, Association pour la sauvegarde de la vallée du Dognon et des gorges du Chavanon, Agir pour le plateau des Etangs, Protection et Concertation, Vues sur les Monédières, Nature et Economie rurale avant les éoliennes, Mille Vents Debout, Agir Autrement Pour la Xaintrie, Association de défense des paysages et territoires de l'Auvézère.

Des citoyens, des adhérents d'associations, des élus et partis ...

Manifestation Anti-Éoliennes

Samedi 24 JUIN

10:00 - Devant la Mairie



NON AUX ÉOLIENNES À CHAILLAC

4. DES VICTOIRES PAR AILLEURS, DES RAISONS D'ESPERER

Si, parfois, nous avons de bonnes surprises ; comme pour Borly II ou pour les projets éoliens de Verteillac et Cherval (article en page Energies), il est vrai que, dans de nombreux cas, l'état outrepassa l'opinion des citoyens.

Pour rester sur une note d'espoir, les conclusions de l'enquête publique du projet éolien de Froissy et Noirémont (60), enquête en mars 2023, le [PDF](#) de notre contribution.

Extraits des Conclusions du commissaire-enquêteur, un homme conscient de sa mission (disponible à cette adresse <https://www.oise.gouv.fr/Actions-de-l-Etat/Environnement/Les-installations-classees/Par-enquete-publique/PARC-EOLIEN-DE-L-EUROPEENNE-Froissy-et-Noiremont>)

« 5)- L'acceptabilité sociale

La mission du commissaire enquêteur n'est ni celle d'un ingénieur, ni celle d'un technicien expert, ni celle d'un juriste.

Ces compétences, dans l'étude du projet, sont développées par les services de l'État qui ont validé la conformité du dossier aux textes et prescriptions en vigueur.

Tout est ainsi "légal" à l'ouverture de l'enquête publique.

Même les atteintes caractérisées à l'environnement (avifaune, chiroptères, paysages, implantation...) le restent puisqu'elles s'accommodent de recommandations qui n'ont pas la force contraignante d'une loi. Les items sont traités par le pétitionnaire à grand renfort de références juridiques qui servent plus à évacuer un point délicat qu'à le résoudre. À grand renfort également de sondages en rapport, certes, avec la nature du dossier (l'éolien), mais au questionnement trop général et éloigné du projet en lui-même pour bien en refléter la perception réelle....

....

Les questionnements embarrassants sont évacués de façon bien pratique, comme le fait le porteur du projet, qui s'en dédouane sur les services instructeurs qui "auraient dû demander" pour ce qui serait inévitablement la reconnaissance d'une nuisance constituée qu'il est préférable d'occulter. La mission du commissaire enquêteur est justement de retranscrire au mieux les impacts tels qu'ils sont ressentis, craints comme approuvés.

Leur expression au travers des observations recueillies pendant l'enquête publique reflète l'acceptabilité sociale du projet qu'il faut évaluer.

Parce qu'à la "légalité" mentionnée supra, s'oppose la "légitimité" des réactions des populations concernées. Qui de refuser un trop grand nombre d'éoliennes dans son paysage quotidien et ce, pour une durée de plusieurs décennies.

Qui de refuser les nuisances sonores, les nuisances visuelles du balisage lumineux, les risques éventuels pour la santé.

Qui de s'interroger sur la perte de valeur de son patrimoine immobilier, le plus souvent une résidence principale.

Qui de s'inquiéter du sort réservé à la faune, la flore de son lieu de vie.

Qui de s'interroger sur le bien-fondé réel de la filière éolienne suite à la diffusion de documentaires "révélateurs" dans les médias télévisuels, la remettant en cause eu égard au bilan dressé avec le recul depuis le début de son exploitation.

Idem pour le côté financier du sujet.

Enfin, les extraits d'observations repris plus bas sont les expressions fortes des publics qui se sont impliqués dans cette enquête pour échapper aux nuisances et désordres des éoliennes ou encore la mise en cause directe des parcs dans la "détresse psychologique" vécue par certains autres.

.....
J'émet un AVIS DÉFAVORABLE à la demande d'autorisation d'exploiter un parc éolien comprenant,

- 08 aérogénérateurs et 02 postes de livraison sur le territoire des communes de Froissy et Noiremont (60), présentée par la SASU Totalenergies Renouvelables France.

Fait à Amiens le 24 avril 2023 Le commissaire enquêteur, D. Berneaux »



capture d'écran source document d'enquête Froissy et Noiremont

Une autre bonne nouvelle : pour la Corrèze, pour l'Auvézère et ses habitants! <https://www.eolien-en-correze.fr/montgibaud>

Abandon du projet éolien de Montgibaud



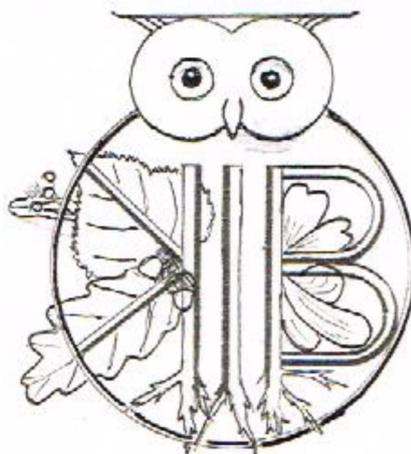
L'Association de Défense des Paysages et Territoires de l'Auvézère (ADPTA) nous informe de l'abandon par le promoteur VSB du projet de Montgibaud, après une demande de rehausse des éoliennes à 200 m, refusée par l'armée de l'air. [eolien encorreze](https://www.eolien-en-correze.fr/)
Plus d'informations sur <https://www.eolien-en-correze.fr/>

- Début 2021, Le promoteur éolien **VSB** envisage l'implantation de 5 aérogénérateurs sur le territoire de la commune de Montgibaud.
- Le conseil municipal de Montgibaud évoque ce projet le 22 juin 2021 (**voir compte rendu du CM**)
- Le 18 octobre 2021, **autorisation donnée au promoteur VSB par le CM de Montgibaud** pour des études de faisabilité et pour engager toutes les démarches nécessaires à la poursuite du projet.
- Population non informée
- Le 10 février 2022, le maire de Montgibaud évoque le projet éolien en questions diverses et rappelle "**l'absence de droit de véto de la commune**"...
- mat de mesure du vent installé sur site en mars 2022
- septembre 2022 : mat de mesure vandalisé.
- Des habitants s'organisent pour s'opposer à ce projet et créent une "**Association de Défense des Paysages et Territoires de l'Auvézère**" (ADPTA)*
- **5 janvier 2023 : Commission Opérationnelle de Projet en préfecture**
- **8 juin 2023 : ABANDON DU PROJET** après une demande de rehausse des éoliennes à 200 m, refusée par l'armée de l'air.

Pour aller plus loin

- Aubignosc, Montagne de Lure <https://www.lureenresistance.fr/documents>
<https://www.canopee-asso.org/les-forets-du-sud-de-la-france-attaquees-par-les-parcs-photovoltaiques/>
- Concernant la nouvelle loi <https://amilure.org/actualites-enr/2023/04/loi-daceleration-enr-esquisse-dun-volant-mais-pas-de-frein/>
- Commission d'enquête de l'Assemblée Nationale sur l'impact économique, industriel et environnemental des énergies renouvelables, sur la transparence des financements et sur l'acceptabilité sociale des politiques de transition énergétique.
https://www.youtube.com/watch?v=jGJTffuF_5M&t=11s
Audition de Monsieur Montebourg <https://www.youtube.com/watch?v=NeFUdJfShzc> qui pointe, entre autres, l'échec des énergies renouvelables.
- Eolien en Corrèze
<https://www.eolien-en-correze.fr/commission-assembl%C3%A9e-nationale>
https://energiesnouvelles.info/energiesnouvellesinfo/index.php?option=com_acymailing&ctrl=url&subid=210294&urlid=3869&mailid=203
- **Plus ancien**18 août 2022 [#LE PETIT DEJ DE L ACTU](#)
https://www.youtube.com/watch?v=2kjuViU_Wow Le dilemme des éoliennes : leur installation pourrait rapporter de l'argent aux Français, leur absence pourrait leur coûter un demi-milliard d'amende. Avec Jacques Pallas, maire de Saint-Georges-sur-Arnon dans l'Indre et Fabien Bouglé, expert en politique énergétique, auteur de "Nucléaire : les vérités cachées" aux éditions du Rocher.
- 25 juillet 2019. **RAPPORT FAIT AU NOM DE LA COMMISSION D'ENQUÊTE sur l'impact économique, industriel et environnemental des énergies renouvelables, sur la transparence des financements et sur l'acceptabilité sociale des politiques de transition énergétique**, PRÉSENTÉ PAR M. JULIEN AUBERT, Président, et MME MARJOLAINE MEYNIER-MILLEFERT, Rapporteuse, Députés. ;
- Notre page Energies <https://www.oikoskaibios.com/https-www-oikoskaibios-com.O/b0l/Tous>

© OÏKOS KAÏ BIOS 2007-2023



<http://www.oikoskaibios.com>
<https://www.facebook.com/OikosKaiBios>
oikos.kai.bios@orange.fr